

Aide sociale : économie surprise ?

Le 23 janvier 2017, le Gouvernement annonçait publiquement l'adaptation de certaines normes d'aide sociale aux nouvelles recommandations de la CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale). Des économies de l'ordre de 800'000 francs allaient être ainsi réalisées, avec la promesse d'utiliser ces économies pour améliorer l'encadrement des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les promesses n'engageant que ceux qui les croient, cette annonce interpelle. Nous n'entrerons pas sur le détail des mesures prises, si ce n'est pour regretter que le Jura emboîte le pas à ceux qui veulent réduire le minimum vital à des catégories entières de bénéficiaires, sous prétexte qu'il y a parmi eux certains profiteurs. C'est sans doute vrai. Mais on ne sanctionne pas tous les contribuables parce qu'il y a quelques fraudeurs. Et là, c'est certain.

Notre étonnement porte plutôt sur l'annonce début janvier de nouvelles normes connues depuis le 20 mai 2016, date à laquelle elles ont été approuvées par la CDAS (Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales).

En effet, constatant qu'aucune mention n'apparaît dans les commentaires en page 29 du budget 2017 ; qu'aucun commentaire n'est formulé à ce sujet en page 78 du budget ; que ces variations de charges n'apparaissent pas dans le comparatif avec le budget 2016 ; qu'aucune annonce n'a été faite oralement lors des séances de CGF traitant du budget ; une première série de questions s'impose :

- **Le Gouvernement, en novembre et décembre 2016, 6 mois après l'approbation de la CDAS, pendant le traitement du budget 2017, envisageait-il de ne pas appliquer les recommandations de la CSIAS, qui, par définition, ne constituent pas de normes obligatoires ?**
- **Dans le cas contraire, pourquoi ne pas avoir annoncé pour le moins qu'une réflexion était menée à ce sujet ?**
- **Le budget 2017 comprend-il cette économie de 800'000 francs ?**

L'utilisation des 800'000 francs économisés sera déterminée cet été sur la base de propositions du service de l'action sociale mandaté à cet effet. Deuxième série de questions :

- **Pourquoi ne pas avoir mandaté le SAS dès le mois de juin 2016, afin d'être prêts avec des solutions d'accompagnement amélioré dès l'entrée en vigueur des nouvelles normes au 1^{er} mars 2017 ?**
- **La notion d'encadrement des bénéficiaires de l'aide sociale est, nous l'espérons, un encadrement humain. L'engagement de personnel supplémentaire est-il envisagé à cet effet, remettant ainsi en cause la mesure OPTI-MA 35 ? Ou alors envisage-t-on un encadrement virtuel, pour coller au programme de législature ?**
- **Enfin, l'introduction des nouvelles normes se faisant au 1^{er} mars, et les mesures d'accompagnement éventuelles ne se profilant que pour septembre au mieux, quelle économie sera effectivement réalisée dans le domaine de l'aide sociale en 2017, au moins ?**

Delémont, le 1^{er} février 2017

Groupe VERTS et CS-POP
Rémy Meury